



C.F.P.P.A. de la mer et du littoral

BOURCEFRANC LE CHAPUS



# APPRENEZ AVEC NOUS CONTACTEZ LE SECRÉTARIAT

rue William Bertrand, 17560 BOURCEFRANC 05 46 85 98 20 cfppa.bourcefranc@educagri.fr

**TAUX DE RÉUSSITE** 

100 % (EN 2022)

**TAUX DE SATISFACTION** 

94 % (EN 2022)

MISE À JOUR ET VALIDÉE LE 05/12/2022



Le recyclage du certificat de base à la sécurité permet une remise à niveau des connaissance de base en matière de lutte contre l'incendie et de survie en mer en cas d'abandon du navire.

# **PUBLIC CONCERNE**

Salarié, demandeur d'emploi et chef d'entreprise.

L'inscription se fait sur dossier. Des sessions sont planifiées trois fois par an. Nous consulter pour les dates.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour bénéficier d'une adaptation de parcours ou d'une réorientation.

# **FINANCEMENT ET REMUNERATION**

Diverses possibilités (OPCO, personnel, employeurs, Pôle emploi, CPF...), selon votre cas, contactez nous.

# LA FORMATION



# **PRE-REQUIS**

- Etre titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité.
- Etre titulaire du CFBS.



## **MODALITES**

Un coût de 495 € pour une durée de 22 heures en temps plein.

Formation dispensée en centre.

Voie de formation : Formation continue.

Le parcours est adapté suivant les modules déjà acquis.

#### RS 466

CONTENU CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 24 JUILLET 2013 MODIFIÉ, RELATIF À LA REVALIDATION DES TITRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARITIME - ANNEXE III - APPENDICE 1, CONSULTABLE SUR WWW.UCEM-NANTES.FR



## **OBJECTIF ET CONTENU**

### Exercices pratiques en mer:

- Endosser une brassière de sauvetage et une combinaison de survie,
- Ouverture d'un radeau de survie.

### **Exercices pratiques:**

- Utiliser divers extincteurs,
- Utiliser un appareil respiratoire autonome,
- Effectuer un sauvetage dans un local rempli de fumé,
- Lutter contre des incendies en espace clos.

Formation théorique et pratique (cours, exercices et simulations).



## **DIPLOME**

Le recyclage du Certificat de Formation de Base à la Sécurité est un titre délivré par la Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique aux candidats qui ont suivi l'ensemble des modules et qui sont admis à l'examen.

Evaluations écrites et pratiques sur les différents modules.

Un recyclage est nécessaire tous les 5 ans.